

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIANCOURT se sont réunis, à l'Hôtel de Ville de LIANCOURT, en séance ordinaire sur convocation régulière postée ou envoyée par voie électronique le 13 décembre 2018, affichée à la porte de la mairie le 13 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Roger MENN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Bernard GELY - Mme Valérie MENN - M. Yves NEMBRINI - Mmes Marie-France DELANDRE - Mirjana JAKOVLJEVIC Laétitia COQUELLE - MM. Michel BIRCK - Jean JOLIVET - Philippe CHOUASNE Mmes Chantal ROMO - Anne THELOT - Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS Mmes Laétitia ROULET - Ramata N'DAO - Justine RENOUARD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Adeline MESTRE (pouvoir à M. Roger MENN) - Mme Sandrine QUIGNON (pouvoir à M. Bernard GELY) - M. Stéphane DELUNEL (pouvoir à Mme Valérie MENN) - MM. Sébastien RABINEAU - Cédric EGNART.

**ABSENTS** : Mme Sarah PLEUCHOT - M. Bertrand CAPEL.

---

Madame Justine RENOUARD est nommée secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

---

### **I - DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRIMITIF 2018 - VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les opérations suivantes et leur demande de bien vouloir en délibérer :

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

011 - Charges à caractère général	+ 7 748 €
6064 - Fournitures administratives	+ 1 000 €
6135 - Locations mobilières	+ 3 500 €
615221 - Entretien et réparations	+ 3 000 €
63512 - Taxes foncières	+ 248 €
65 - Autres charges de gestion courante	+ 600 €
6534 - Cotisation de sécurité sociale	+ 600 €
67 - Charges exceptionnelles	+ 1 500 €
6712 - Amendes fiscales et pénales	+ 1 500 €

022 - Dépenses imprévues	+ 3 236 €
023 - Virement à la section d'investissement	+ 480 000 €

### **Recettes**

013 - Atténuation de charges	+ 21 986 €
6419 - Remboursements sur rémunérations	+ 21 986 €
70 - Produits des services	+ 30 000 €
70632 - A caractère de loisirs	+ 30 000 €
73 - Impôts et taxes	+ 2 320 €
7318 - Autres impôts locaux	+ 2 320 €
74 - Dotations et participations	+ 443 360 €
74121 - Dotation de Solidarité Rurale 1 <sup>ère</sup> part	+ 140 886 €
74123 - Dotation de Solidarité Urbaine	+ 95 428 €
744 - FCTVA	+ 6 604 €
74127 - Dotation Nationale de Péréquation	+ 200 442 €
77 - Produits exceptionnels	+ 10 618 €
7788 - Produits exceptionnels divers	+ 10 618 €
042 - Opérations d'ordre	- 15 200 €
722 - Immobilisations corporelles	- 15 200 €

## **Section d'investissement**

### **Dépenses**

#### **Opérations financières**

16 - Emprunts et dettes assimilés	+ 374 €
165 - Dépôts et cautionnements remboursés	
Immeuble 63 rue Latour	+ 374 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	- 15 200 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	- 15 200 €
2313 - Constructions	+ 6 900 €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	- 22 100 €
020 - Dépenses imprévues	- 89 250 €

## **Equipements non affectés en opérations**

2115 - Terrains bâtis	+ 175 000 €
Acquisition de la propriété 71 rue Pasteur	+ 175 000 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 5 800 €
2 chauffe-eau - Centre de loisirs municipal	+ 800 €
Installation d'un poêle à gaz 67 rue Pasteur	+ 5 000 €
2031 - Frais d'études	- 15 000 €
Etude sur la rénovation et la modernisation du réseau d'éclairage public	- 15 000 €
2051 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	+ 18 000 €
Logiciel Répertoire Electoral Unique et formation	+ 3 000 €
Logiciel cimetière	+ 15 000 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	+ 650 €
Pupitre sonorisé	+ 650 €

## **Recettes**

### **Opérations financières**

16 - Emprunts et dettes assimilés	+ 374 €
165 - Dépôts et cautionnements remboursés	
Immeuble 63 rue Latour	+ 374 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	+ 480 000 €

### **Opérations d'équipement n° 40 - Restaurant scolaire**

1641 - Emprunts en euros	- 400 000 €
--------------------------	-------------

---

20h35 - Arrivée de M. Bertrand CAPEL

---

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

## **II - FRAIS DE MISSION DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a participé au Congrès des Maires de France qui s'est tenu à PARIS les 20 et 21 novembre 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal que les frais liés à cette mission, soit la somme de 143.10 € soient pris en charge par la commune de LIANCOURT.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6532 - Frais de mission du Maire et des Adjoints - du budget primitif de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

**Ont voté pour** : MM. Thierry BALLINER - Bernard GELY - Mme Valérie MENN  
M. Yves NEMBRINI - Mmes Marie-France DELANDRE - Mirjana JAKOVLJEVIC - Laétitia COQUELLE - MM. Michel BIRCK - Jean JOLIVET - Philippe CHOUASNE - Mmes Chantal ROMO - Anne THELOT - Isabelle FRILLAY - MM. Yannick OUTERLEYS - Bertrand CAPEL  
Mme Sandrine QUIGNON - M. Stéphane DELUNEL - Mmes Laétitia ROULET - Ramata N'DAO  
Justine RENOUARD.

**N'ont pas participé au vote** : M. Roger MENN - Mme Adeline MESTRE.

### **III - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

Dans le cadre de la programmation 2019 du Conseil Départemental de l'Oise pour l'aide aux communes, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de l'Oise pour les opérations suivantes :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| - Acquisition d'un véhicule de Police Municipale   | 20 000 € H.T.                    |
| - Parking 4 avenue du Général de Gaulle  | Dossier en cours de constitution |
| - Acquisition de vidéoprojecteurs interactifs avec ordinateurs portables et équipements associés | 26 160 € H.T.                    |
| - Traitement eaux pluviales Parc de l'Hôtel de Ville   | Dossier en cours de constitution |
| - Installation de caméras de vidéosurveillance dans le parc de la médiathèque                    | 5 341 € H.T.                     |
| - Aménagement de la rue Jean Racine  | Dossier en cours de constitution |

Le financement de ces projets sera assuré par prélèvement sur les recettes de fonctionnement du budget 2019 de la commune et par les subventions allouées.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

### **IV - AMENAGEMENTS DE SECURITE RUE DU GENERAL LECLERC AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

Par délibération en date du 27 mars 2018, l'unanimité des membres du Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser en agglomération sur le domaine public routier départemental.

Sachant que les caractéristiques des rampants des plateaux ne respectaient pas le maximum relatif de 7 %, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la nouvelle convention tenant compte de cette modification.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

## **V- AMENAGEMENTS DE SECURITE RUE DU GENERAL LECLERC AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS - CONVENTION AVEC ORANGE**

Dans le cadre des aménagements de sécurité rue du Général Leclerc aux abords du groupe scolaire Albert Camus, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

## **VI - MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET CLIMATIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX - DALKIA - AVENANT N° 3**

Le marché d'exploitation des installations thermiques et climatiques des bâtiments propriétés de la commune de LIANCOURT a été confié à DALKIA France conformément à la délibération du 2 octobre 2012.

Suite à la neutralisation ou à la révision du calcul de l'intéressement pour certains bâtiments, modifiant notamment les quantités de chaleur théoriques de référence à compter de la saison 2017/2018, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n° 3 audit marché.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

## **VII - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ "LES ABORDS DU PARC" ACQUISITION DE TERRAIN**

OISE HABITAT, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté "Les Abords du Parc", a fait procéder au bornage de l'emprise foncière de la future maison médicale "Pôle Santé de la Vallée Dorée", sise 30 rue Victor Hugo à LIANCOURT d'une superficie d'environ 2 700 m<sup>2</sup>.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- acquérir cette emprise foncière, à l'euro symbolique
- désigner la SCP CAJET et ANTY, Notaires associés, pour la rédaction de l'acte

La commune supportera les frais inhérents à cette acquisition qui seront inscrits à l'article 2115 - Opération n° 11 - ZAC "Les Abords du Parc" du budget 2019.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

## **VIII - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5210-1-1, L.5211-25-1 et L.5211-26,

Vu le Code de l'Environnement notamment l'article L.211-7,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 1958 portant création du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche,

Vu la délibération du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche en date du 29 juin 2018 faisant une proposition de clef de répartition de l'actif et du passif,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les conditions de liquidation du syndicat,

Considérant qu'il incombe aux communes membres de déterminer la clef de répartition de l'actif et du passif,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
- retenir la clef de répartition suivante : répartition proportionnellement à la grille de cotisations 2017
- l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

## **IX - CLASSES D'ENVIRONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 TARIFICATION**

L'école élémentaire Albert Camus a inscrit deux classes d'environnement "neige" au centre "La Clef des Champs" à SAINT JEOIRE du 3 au 9 février 2019. Il s'agit des classes de Mesdames RAGEOIS et PHILIPPARD :

Le coût du séjour pour 47 enfants est de 23 978 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge 55 % du montant du séjour pour les enfants dont les parents sont domiciliés à LIANCOURT et de fixer le montant de la participation de la commune et celui des familles comme suit :

	<b>Liancourtois</b>	<b>Extérieur</b>
Coût du séjour par enfant (23 978 € / 47 élèves)	510,17 €	510,17 €
Participation communale (55 % du prix du séjour)	- 280,59 €	/
Participation par enfant	229.58 €	510.17 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 658 - Charges diverses de gestion courante, du Budget Primitif de l'exercice 2019, tout comme les recettes escomptées.

L'école élémentaire Jean Macé a, quant à elle, inscrit deux classes de découverte "Futuroscope et Marais Poitevin" pour un séjour du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2019. Il s'agit des classes de CM2 de Madame LEPRON et de Monsieur RENAULT :

Le coût du séjour pour 52 enfants est de 23 600 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge 55 % du montant du séjour pour les enfants dont les parents sont domiciliés à LIANCOURT et de fixer le montant de la participation de la commune et celui des familles comme suit :

	<b>Liancourtois</b>	<b>Extérieur</b>
Coût du séjour par enfant (23 600 / 52 élèves)	453,85 €	453,85 €
Participation communale (55 % du prix du séjour)	- 249,62 €	/
Participation de la coopérative de l'école (2 392 € / 52 enfants)	- 46,00 €	- 46,00 €
Participation par enfant	158,23 €	407, 85 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 658 - Charges diverses de gestion courante, du Budget Primitif de l'exercice 2019, tout comme les recettes escomptées.

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser sur le compte de la commune la somme totale de 2 392 € correspondant à la participation de la coopérative scolaire pour réduire les frais de séjour des enfants domiciliés à LIANCOURT et à l'extérieur.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

## **X - CLASSES D'ENVIRONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 - INTENTION DE DEPART**

Pour l'année scolaire 2018-2019, un séjour en classe de découverte sera organisé par l'école maternelle Jean Macé :

Classe de découverte "cirque" à CLAIROIX les 6 et 7 mai 2019

Classe de Madame WALBECQ

Classe de Madame DELABYE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer la réservation nécessaire auprès de l'organisme retenu par les enseignantes, à verser les arrhes prévues lors de la réservation, à prendre en charge 55 % du montant du séjour des enfants dont les parents sont domiciliés à LIANCOURT et à inscrire les crédits prévus à cet effet au budget primitif de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

## **XI - REGLEMENTS INTERIEURS**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter les règlements intérieurs de :

- l'école municipale de danse
- l'atelier municipal d'expression orale et théâtrale
- l'atelier municipal d'arts plastiques

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adoptes lesdits règlements intérieurs.

## **XII - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - TARIFICATION 2018-2019**

A compter de la saison 2018-2019, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que le tarif "personnes domiciliées à LIANCOURT", actuellement appliqué aux enfants des agents communaux non domiciliés à LIANCOURT, soit étendu à l'employé communal et à son conjoint.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

## **XIII - REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE**

### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Suite à l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale représentative au 25 octobre 2018 dans le cadre des élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018 et conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques, l'autorité territoriale représentée par son Maire, Roger MENN, a procédé à un tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité au Comité Technique, afin d'attribuer les sièges du collège des représentants du personnel :

Ont été tirés au sort membres titulaires :

Margot DROZDOWSKI

Grade : Adjoint d'animation territorial - Service : Enfance et Jeunesse

Martial DUVIVIER

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe - Service : Technique

Céline DELAPLACE

Grade : Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe - Service : Administratif



Ont été tirés au sort membres suppléants :

Maryse ANDRE

Grade : Adjoint technique territorial - Service : Ecoles

Sendrine POULAIN épouse PIERREFICHE

Grade : Adjoint technique territorial - Service : Restauration scolaire

Isabelle DUTERTE

Grade : Adjoint administratif - Service : Administratif

Sachant que Mesdames Margot DROZDOWSKI, Maryse ANDRE et Isabelle DUTERTE ont refusé de siéger au Comité Technique, sont donc désignés membres titulaires :

Martial DUVIVIER - Céline DELAPLACE - Sendrine POULAIN épouse PIERREFICHE

Il convient donc de désigner parmi les membres du Conseil Municipal 3 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal a élu en qualité de membres suppléants :

Philippe CHOUASNE - Marie-France DELANDRE - Anne THELOT

## **REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Le Conseil Municipal doit désigner en son sein 3 titulaires et 3 suppléants aux fins de représenter la collectivité.

La parité devra être assurée dans cette représentation.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal a élu :

Membres titulaires  
Thierry BALLINER  
Yves NEMBRINI  
Valérie MENN

Membres suppléants  
Bernard GELY  
Laétitia COQUELLE  
Isabelle FRILLAY

## **XIV - PERSONNEL COMMUNAL**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'article 4 s'y rapportant,

Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Considérant les besoins de la collectivité,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique permanent à temps incomplet et de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps incomplet.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

## **XV - PERSONNEL COMMUNAL - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Par lettre du 1<sup>er</sup> décembre 2018, Madame BOLLE Aurélie, Agent social, sollicite la reconduction de la réduction de son temps de travail à 80 % pour une durée d'un an, soit du 10 décembre 2018 au 9 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

## **XVI - PERSONNEL COMMUNAL HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES**

Par délibération du 18 octobre 2018, l'unanimité des membres du Conseil Municipal a défini les modalités de réalisation et de versement des heures supplémentaires et complémentaires.

Toutefois, il convient d'ajouter la filière Police Municipale aux filières déjà prévues dans cette précédente délibération.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

---

Le présent procès-verbal a été affiché le 26 décembre 2018.